

# CONSEIL MUNICIPAL

## SESSION DU 20 JUILLET 2023 à 19H00

Le jeudi 20 juillet 2023 à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf Mme Marjolaine ULLOIS DOURTHE qui a donné procuration à Mme Isabelle TANGUY, M. Gwénaél LE LOC'H qui a donné procuration à M. Frédéric QUINQUIS, M. Pierre LE LOCH, excusé.

Mme Elodie GUENNEC a été élue secrétaire de séance.

### COMPTE RENDU

- Présents : 10 - Procurations : 2 - Votants : 12

Approbation du compte rendu du 15 avril 2023  
Le compte rendu est adopté à l'unanimité

#### 1. AFFAIRES FINANCIERES :

##### 1.1 Vote des subventions aux associations :

Monsieur Christophe Le Loc'h, adjoint aux finances, présente les demandes de subventions étudiées en commission des finances du 20 juin 2023 :

### SUBVENTIONS 2023

Associations de Peumerit		Rappel 2021	Rappel 2022	Proposition 2023
1	Comité des fêtes de PEUMERIT	250	500	500
2	Société de chasse PEUMERIT	280	300	300
3	Galoche Peumerit	243	350	350
4	APE Association des Parents d'élèves	286	350	350
5	Les Amis de la Chapelle	0	100	100
<b>Associations Sportives CCHPB et autres</b>				
6	Football Club Bigouden	750	500	500
7	Plonéour Twirling Club	0	30	60
8	Escalade Bigoudene	0	60	60
9	Courir à Pouldreuzic	0	30	50
10	Pigeon Sport Bigouden	30	30	30
16	Rugby Club Bigouden	30	45	30
17	Handisport Cornouaille Quimper		15	15
20	Handball Club du Haut Pays Bigouden		50	50
21	Pongistes Bigouden	45	45	45
23	Association les petits bonheurs (résidence Parc an Id)	30	50	50

Associations diverses				
27	Elevage et Passion	0 COVID	85	85
28	Secours Populaire Français – Plonéour-Lanvern	100	50	50
29	AAVVIF (Accompagnement aux victimes de violences intrafamiliales)	100	100	100
36	Solidarité Paysans Bretagne	50	50	50
41	Bruded	252	252	282,56
43	CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)	50	50	50
44	FIA (Finistère Ingénierie Assistance)			485
45	RASED 2022-2023	104	104	118
46	ARDEUR adhésion riverain cours d'eau	15	15	35
47	Association des Maires de France (cotisation )	277	277	302,87
48	Association des Maires Ruraux de France	100	100	100
49	Association Cap SOLIDARITE	CCHPB	CCHPB	CCHPB
50	TAMM KREIZ	CCHPB	CCHPB	CCHPB
52	Association sportive Collège Henri LE MOAL Plozévet	50	50	50
54	Comité d'organisation du Mondial Pupilles HPB	0		30
56	Restos du Cœur	30 doublé covid	15	15
62	DDEN secteur de Plozévet			50
			<b>Total</b>	<b>3768</b>
OCCE				500
				4793,43

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ,  
valide les attributions de subventions 2023 selon le tableau ci-dessus**

### 1.2 Convention « Initiation à la langue bretonne à l'école » :

Madame Isabelle Tanguy, présente le tableau de financement des deux heures de cours de breton dispensées à l'école des 3 pommiers dans le cadre de l'initiation au breton. La troisième heure sollicitée n'a pas été obtenue et le montant de contribution de la commune reste donc inchangé à 1400€ pour des cours sur 25 semaines (700€ par heure), le complément étant pris en charge par le Département (1 800€/heure) et la Région (400€/heure).

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ,  
Valide la participation financière de la commune de Peumerit à hauteur de 1 400€**

### 1.3 Point sur les finances communales au 30 juin 2023 :

M. Christophe le Loc'h, adjoint aux finances, détaille l'avancement des principaux postes de recette et de dépenses à mi-parcours de l'année 2023 :

<b>Budget Fonctionnement au 18/07/2023</b>				
	Budget	Réalisé	Avancement	Disponible
<b>Dépenses</b>	<b>667739</b>	<b>350654</b>	<b>52,5%</b>	<b>317084,7</b>
011- charges à caractère générale	194600	115287	59,2%	79313
012- charges personnels	292100	186819	64,0%	105281
014- Atténuation de produit	10500	5007	47,7%	5493
022- Dépenses imprévus	44000	0	0,0%	44000
023- virement section investissement	5000	0	0,0%	5000
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	23868	0	0,0%	23868
65- Autres charges de gestion	79076,44	35723	45,2%	43353
66- Charges financières	5200	1807	34,8%	3393
67- Charges exceptionnelles	13394,41	6010	44,9%	7384
<b>Recettes</b>	<b>667739</b>	<b>354202</b>	<b>53,0%</b>	<b>313537,5</b>
002- Résultat de Fonctionnement	10000	10000	100,0%	0
013- Atténuations de charges	35200	15214	43,2%	19986
042- Opération d'ordre de virement entre sections	23868,15	0	0,0%	23868
70- Produits des services	35960,85	22106	61,5%	13854
73- Impôt et taxes	312010	122610	39,3%	189400
74- dotations, subventions et	216380	160334	74,1%	56046
75- Autres produit de gestion	34010	19325	56,8%	14685
76- Produits financiers	10	3	33,6%	7
77- Produit exceptionnels	300	4609	1536,4%	-4309

<b>Budget Investissement au 18/07/2023</b>				
	Budget	Réalisé	Avancement	Disponible
<b>Dépenses</b>	<b>823172,2</b>	<b>281480,8</b>	<b>34,2%</b>	<b>541691,4</b>
040- Opérations d'ordre de transfert	23868,15	0	0,0%	23868
016- Emprunts et dettes assimilées	30760,85	13014	42,3%	17747
20- Frais d'etudes	6000	4230		
204- Subventions d'équipements	86016,8	30857	35,9%	55160
21- Immobilisations Corporelles	136526,4	40994	30,0%	95533
23- Immobilisations en cours	540000	0	0,0%	540000
<b>Recettes</b>	<b>823172,2</b>	<b>333056,9</b>	<b>40,5%</b>	<b>490115,3</b>
001- Solde d'execution de la section d'investissement	125636,68	125637	100,0%	0
021- virement de la section fonctionnement	5000	0	0,0%	5000
040- Opération d'ordre de transfert	23868,15	0	0,0%	23868
10- dotations, fond divers et	126462,54	5528	4,4%	120934
13- Subventions d'investissement	252500	57500	22,8%	195000
16- Emprunts et dettes assimilées	289704,83	490	0,2%	289215

Commentaires sur l'avancement du budget 2023 :

- Le Budget Fonctionnement est équilibré en recettes et en dépenses, point de contrôle à faire sur les charges de personnel +40 K€ sur l'avancement, équilibrées

normalement par les remboursements d'arrêts de travail qui eux sont conformes avec l'avancement par rapport au budget soit 56 %.

- Les dépenses en alimentation, Energie sont maîtrisées sauf sur la ligne Carburants expliqué par une regul 2022 (remplissage cuve GNR). Cela reste conforme dans le chapitre, pas de DM à envisager pour le moment.
- Hausse des prestations extérieures, suite à la décision de faire intervenir une entreprise pour les tontes grande surface des espaces verts.
- En investissement, les recettes sont plus avancées que les dépenses. Pas de lancement des gros projets ce qui explique cette situation. Pas de dépenses anormales pour le moment.

Pas de vote

#### **1.4 Basculement de la comptabilité M14 à la M57 :**

M. Christophe le Loc'h, adjoint aux finances, décrit le basculement à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette nouvelle nomenclature s'applique à toutes les collectivités (Région, Départements, EPCI). Elle assouplit les règles budgétaires : gestion pluriannuelle des crédits, faculté pour le Conseil de déléguer au Maire la possibilité de mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles dans chaque section, ...

Ce changement concernera également les budgets annexes du lotissement et du CCAS.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ,**

**Adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

#### **1.5 Admission en non-valeur :**

M. Christophe le Loc'h, adjoint aux finances, fait part aux élus de l'impossibilité pour la commune de recouvrer un impayé de cantine-garderie malgré les recours engagés par les services de la trésorerie.

Le montant de ce produit irrécouvrable est de 146,63€.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ,**

**Admet en non-valeur le titre non recouvrable pour un montant de 146,63€**

## **2. AFFAIRES TECHNIQUES :**

### **3.1 Programmation de travaux sur marchés à bons de commande :**

M. le Maire rappelle les projets d'aménagement planifiés au budget primitif de la commune le 15 avril 2023 :

TRAVAUX DE FONCTIONNEMENT 2023 :

Projet	Montant estimatif TTC	Observations
Baie vitrée local du stade	2 500€ TTC	
Nouvelle sono	700€TTC	
Enduit espace poubelles Hent Pont Iliz	1 200€TTC	
Muret Hent Ar Roz	A estimer	Par Action Services
Aire de giration placitre église	A estimer	Marché Julien Lagadic

Il propose aux élus de retenir les entreprises ci-dessous :

Remplacement de la porte de garage du local du stade par une baie vitrée : entreprise Thénier, de Peumerit, pour un montant de 2 467,99€HT, 2 961,59€TTC

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement « Entretien de bâtiments »

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ,  
Retient l'entreprise Thénier pour un montant de 2 467,99€HT, 2 961,59€TTC**

Marquage au sol au bourg : entreprise Hélios Bretagne pour un montant de 2 023,50€HT, 2 428,20€TTC

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, article 615231

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ,  
Retient l'entreprise Hélios Bretagne pour un montant de 2 023,50€HT, 2 428,20€TTC**

Acquisition d'une nouvelle sono pour la mairie :

COMPARATIF ACHAT SONO						
	Entreprise	Adresse	Modèles	Puissance	SBL Max	Tarifs HT
1	SONO VENTE	7 Avenue du 1er Mai, 91120 Palaiseau	ELO 800 MK2	800W	127	1063,33
2	SARL VS City Sound	344 Rue de Benodet, 29000 QUIMPER	VSA 120S + micro ST WM712 + 2 pieds d'enceintes	800W	126	523,34
3	Manutan collectivités	143 Bd Ampère, 79074 Niort cedex 9	Kit MA 707 PAD - Mipro	100 W	111	1019,07

1



2



3



5

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement « Achat de matériel » du budget 2023.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ,**

**Retient la SARL VS City Sound de Quimper pour un montant de 523,34€HT, 628€TTC**

Création d'une voie d'accès à l'église pour les convois funéraires: entreprise Julien Lagadic pour un montant de 10 395,00€HT, 12 474€TTC.  
Cette dépense sera imputée en investissement, chapitre 2315 « Travaux de VRD ».

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ,**

**Retient l'entreprise Julien Lagadic pour un montant de 10 395,00€HT, 12 474€TTC.**

### **3. QUESTIONS DIVERSES :**

#### **4.1 Diffusion des comptes rendus des conseils communautaires :**

Les comptes rendus des conseils communautaires de décembre 2022 à juin 2023 sont présentés aux élus. Ils sont consultables en mairie.

#### **4.2 Indemnités de déplacement en formation pour un bénévole de la bibliothèque :**

M. le Maire informe les élus que, dans le cadre de la convention avec la Bibliothèque Départementale du Finistère, la bibliothèque municipale gérée par des bénévoles a l'obligation de former au moins un bénévole.

Dans ce cadre M. Cédric Fort a suivi la formation initiale du 15 mai au 13 juin dernier. La formation est gratuite, mais les frais de déplacements et de repas reste à la charge du bénévole.

M. le Maire propose d'indemniser les déplacements selon le barème en vigueur, soit 841 km au tarif de 0,606€/km pour un montant total de 509,65€.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
Par 11 voix pour, M. Guillaume Fort n'ayant pas pris part au débat et au vote, approuve le versement de l'indemnité de déplacement aux formations au bénévole concerné**

#### **4.3 Vente d'un délaissé communal au 14 Hent Ar Roz :**

M. le Maire rappelle la délibération du 29 août 2019 validant, après enquête publique, la vente d'un délaissé communal au N°14 Hent Ar Roz au profit de M. Steve le Floc'h et Mme Marie Anne Le Moigne.

Cette délibération doit être complétée par l'autorisation du conseil municipal donnée au maire pour signer les différents actes afin de finaliser cette vente.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITE, donne mandat au Maire pour signer actes et documents finalisant cette vente au prix de Un Euro le mètre carré**

Fin de séance à 20h30

Le maire,

